

INSCRIPTION GARDERIE DE NOVEMBRE 2017

Pour les enfants fréquentant l'école de **ST MARTIN DE LA BRASQUE**

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le MERCREDI 25 OCTOBRE 2017

Nom de l'enfant :Prénom.....Classe.....

L'inscription à la garderie se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur).
Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur.
Veillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent.
 Veuillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie **au plus tard le 25 du mois précédant** le mois d'inscription, accompagnée de votre règlement. **Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires.**

Toute plage horaire commencée est due.

Veillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :

	2€	2€	2.50€	2€
NOVEMBRE 2017	7h30/8h15	8h15/8h45	16h15/17h30	17h30/18h30
Lundi 06				
Mardi 07				
Jeudi 09				
Vendredi 10				
Lundi 13				
Mardi 14				
Jeudi 16				
Vendredi 17				
Lundi 20				
Mardi 21				
Jeudi 23				
Vendredi 24				
Lundi 27				
Mardi 29				
Jeudi 30				
Vendredi 01 décembre				
TOTAL				

Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis :

___ x 2.00 € =

___ x 2.50 € =

Mercredis :

___ x 2.00 € =

Soit un total de : _____ €

Règlement :

Date :

Signature des parents